# Pour obtenir de plus amples renseignements :



Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario 1 800 387-0037 www.ipc.on.ca/?lang=fr

Loi de 2004 sur la Protection des renseignements personnels sur la santé https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/04p03

Santé mentale pour enfants Ontario www.kidsmentalhealth.ca/fr/

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse 1-866-821-7770 www.children.gov.on.ca



### Notre énoncé de mission :

« Des familles et des enfants plus forts, pour un avenir meilleur. »

#### Notre énoncé et nos valeurs :

Le CKCS est un organisme multiservice qui répond aux dynamiques particulières de nos familles. Nous favorisons le bien-être et la sécurité de nos enfants et de leur famille grâce à des pratiques fondées sur des données probantes et à une collaboration avec des partenaires communautaires. Les employés du CKCS s'efforcent de favoriser un milieu propice à la croissance positive, au développement professionnel et au changement progressif.

### En collaboration avec notre communauté, le CKCS met en valeur :

La collaboration Le respect

L'égalité La responsabilité

La confiance Le soutien

L'émancipation des familles

Accredited by Canadian Centre for Accreditation



Agréé par Centre canadien de l'agrément Services de santé mentale et du développement

## DROITS DES



Services pour les enfants de Chatham-Kent

> Chatham-Kent Children's Services

(519) 352-0440

www.ckcs.on.ca

495 Grand Ave. W., Chatham, ON N7L 1C5

## En tant que client des services pour les enfants de Chatham-Kent, vous bénéficiez des droits suivants :

### Comment porter plainte

Nous nous efforçons de vous offrir, à vous et à votre famille, le meilleur service possible. En cas de problème, veuillez communiquer avec nous et nous ferons le nécessaire pour résoudre le problème le plus tôt possible. Voici comment procéder :

- 1) Parler du problème avec le travailleur social avec qui vous travaillez.
- 2) Si vous êtes toujours insatisfait, veuillez vous adresser au superviseur du travailleur social, au directeur du service ou au directeur général.
- 3) Si vous êtes toujours insatisfait, vous pouvez porter plainte par écrit. Dans les 21 jours qui suivent la réception de votre plainte par écrit, une réunion de plainte formelle sera organisée pour résoudre la situation.

### Vie privée et confidentialité

Le CKCS veille à ce que ses politiques respectent ou surpassent les normes juridiques de confidentialité établies par la législation, les normes et les lignes directives appropriéess. À quelques exceptions près, nous ne divulguons pas vos renseignements personnels sans avoir obtenu votre permission par écrit. Demandez à votre travailleur social quelles sont les « Limites de la confidentialité ».

Être traité avec dignité et respect et sans discrimination

Avoir droit à un environnement de service sûr

À faire du bénévolat & À mettre fin au service bénévole en tout temps.